





A V R I L 2016

NUMÉRO 0959

Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ?

Fin 2013, 61 % des enfants scolarisés âgés de 3 à 5 ans sont pris en charge par un autre intervenant que leurs parents au moins une fois au cours d'une semaine habituelle – hors mercredi – entre 8 heures et 19 heures.

Trois sur dix sont confiés à un dispositif d'accueil périscolaire ou de loisirs et un sur cinq reste avec ses grands-parents ou un autre membre de la famille. Ce recours à un tiers en dehors du temps de l'école est plus fréquent lorsque les parents travaillent et l'est d'autant plus que le niveau de vie du ménage est élevé.

À caractéristiques comparables, la probabilité de recours à un tiers est par ailleurs 2,1 fois plus élevée quand l'enfant vit avec un seul de ses parents que lorsque ses parents sont en couple. Les enfants d'une famille monoparentale sont plus souvent confiés à leurs grands-parents et sont plus nombreux à fréquenter l'accueil périscolaire ou de loisirs.

Le mercredi, les trois quarts des jeunes écoliers passent la majeure partie de cette journée sans école avec un de leurs parents. Par ailleurs, 18 % des enfants sont gardés au moins une fois au cours de la journée par leurs grands-parents, qui sont souvent sollicités, ou un autre membre de la famille. omment sont pris en charge les jeunes enfants scolarisés en dehors des horaires d'école? L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG), menée par la DREES en 2013 (encadré 1), permet de décrire la manière dont les parents s'organisent pour assurer la garde de leur enfant au cours d'une semaine habituelle. En dehors de l'école, les enfants restent avec leurs parents ou sont pris en charge par un autre intervenant, rémunéré ou non (grands-parents, assistante maternelle, accueil périscolaire, baby-sitter...).

Après 3 ans, la scolarisation uniquement le matin est quasi inexistante

D'après l'enquête MDG 2013, pratiquement tous les enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 20131 sont scolarisés (97 %)². Néanmoins, le temps passé à l'école diffère selon l'âge. Ainsi, en 2013, 19 % des enfants âgés de 3 ans vont à l'école uniquement le matin (tableau 1). À partir de 4 ans, ce type de scolarisation est quasi inexistant et la majorité des enfants restent à l'école toute la journée : 86 % des enfants de 4 ans v vont tous les matins et tous les après-midi (temps complet) et 10 % tous les matins et quelques après-midi par semaine. À 5 ans, 99 % d'entre eux sont scolarisés, dont 89 % à temps complet.

- l. Dans
- 1. Dans toute cette étude, l'âge des enfants mentionné est apprécié au 31 décembre 2013, mais les résultats portent sur le dernier trimestre de l'année 2013 (encadré 1).
- 2. Selon l'article L113-1 du Code de l'éducation, « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande ».

Claire Charavel (Union nationale des associations familiales [UNAF] et DREES)





3. Le temps
de l'école inclut ici
le temps du trajet
entre le domicile
et l'école s'il est effectué en ramassage
scolaire, ainsi que
le temps des repas
pris à la cantine
scolaire.

4. Voir définition dans l'encadré 1.

5. Enfants scolarisés uniquement le matin, ou le matin et un à trois après-midi par semaine.

6. Dans l'ensemble de l'étude, les termes « mère » et « père » désignent les parents biologiques de l'enfant, mais aussi ses beaux-parents éventuels (conjoints des parents) dans le cas d'une famille recomposée.

Au cours d'une semaine habituelle, du lundi au vendredi (hors mercredi), entre 8 heures et 19 heures, les enfants scolarisés âgés de 3 à 5 ans consacrent les six dixièmes de leur temps à l'école³. Le reste du temps, ils sont quasiment tous à un moment ou un autre gardés par leurs parents (tableau 2). Pour autant, 61 % d'entre eux sont pris en charge au moins une fois dans la semaine par un autre intervenant.

Des structures d'accueil périscolaire ou de loisirs4 sont le mode de garde le plus fréquent après les parents : 30 % des enfants âgés de 3 à 5 ans y sont accueillis au moins une fois, pour une durée quotidienne moyenne de 1 heure et 6 minutes. Par ailleurs, 20 % d'entre eux sont confiés aux grands-parents ou à un autre membre de la famille et passent en moyenne avec eux près de 1 heure et 14 minutes par jour. Les modes d'accueil formels (assistante maternelle, garde à domicile ou établissement d'accueil des jeunes enfants [EAJE]) sont un peu moins souvent sollicités (18 %), mais pour des durées de recours plus longues : 1 heure et 58 minutes par jour. Deux fois sur trois, ce recours s'adresse à une assistante maternelle plutôt qu'à un EAJE. Dans ce dernier cas, il s'agit en général d'une halte-garderie qui assure une fonction de relais entre l'école et les parents. La durée de l'accueil y est plus de deux fois plus courte (un peu plus d'une heure quotidienne) que celle effectuée par une assistante maternelle ; en cas de scolarisation à temps incomplet⁵, seuls 3 % des enfants sont accueillis en EAJE. Enfin, 12 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont pris en charge par un autre intervenant (ami, voisin, baby-sitter...).

Quand les enfants sont scolarisés à temps complet, l'école occupe alors deux tiers du temps de la journée de l'enfant (de 8 heures à 19 heures). La fréquence du recours à un autre intervenant que l'école et les parents est identique à celle des enfants scolarisés à temps incomplet. Toutefois, par rapport à une scolarisation à temps incomplet, le moindre recours aux modes de garde formels, aux grands-parents ou à un membre de la famille est compensé par une prise en charge plus fréquente par l'accueil périscolaire ou de loisirs et les autres intervenants (ami, voisin, baby-sitter...).

TABLEAU 1

Taux de scolarisation des enfants âgés de 3 à 5 ans

Fn %

Âge au 31 décembre 2013	Uniquement le matin	Le matin et un à trois après-midi par semaine	À temps complet
3 ans	19	12	63
4 ans	1	10	86
5 ans	1	9	89
Ensemble des 3-5 ans	7	10	79

Lecture • 19% des enfants âgés de 3 ans vont à l'école uniquement le matin.

Champ • France métropolitaine, enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

53 ENCADRÉ 1

Source et méthodes

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG), réalisée fin 2013 par la DREES en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), est la troisième édition de l'opération, après celles menées en 2002 et 2007. Elle a été réalisée du 28 septembre au 14 décembre 2013 auprès de 6 700 ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Son objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde de leurs enfants.

L'enquête recueille le calendrier d'accueil de l'enfant au cours d'une semaine de référence. Pour analyser le temps en dehors de l'école, c'est-à-dire le matin avant l'école, l'après-midi à la sortie de l'école, et éventuellement celui de la pause méridienne, la période étudiée dans cette publication a été limitée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, correspondant aux horaires standard de travail des parents. L'analyse des calendriers montre qu'au-delà de ces horaires, les enfants scolarisés sont dans leur grande majorité avec leurs parents. Les 3-5 ans scolarisés à temps complet sont ainsi 83 % à être avec leurs parents le matin à 8 heures – ils sont 94 % à 7 h 30 ; et 95 % le soir à 19 heures.

Les horaires de début et de fin d'école varient selon la commune. Ainsi, le temps en dehors de l'école observé le matin est compris entre 8 heures et une heure d'entrée à l'école qui varie selon les enfants. Il en est de même pour le soir, jusqu'à 19 heures. Le temps de l'école inclut ici le temps des trajets domicile-école s'ils sont effectués en transports scolaires, ainsi que celui des repas s'ils sont pris à la cantine scolaire.

Afin de comparer les données de cette étude à celles du ministère de l'Éducation nationale, l'âge des enfants retenu dans l'étude est celui atteint au 31 décembre 2013. Le champ est celui des enfants âgés de 3 à 5 ans fin 2013 : les enfants de 2 ans scolarisés ont été exclus de l'analyse, en raison d'effectifs trop faibles dans l'enquête.

Dans l'enquête, les parents pouvaient mentionner que leurs enfants étaient accueillis alternativement : à l'école / par un accueil périscolaire / par un accueil de loisirs ou en centre de loisirs / dans un centre d'activités culturelles et sportives. Malgré les instructions données, il n'est pas certain que les parents enquêtés soient toujours en mesure de dissocier les différents types d'accueil, en particulier certains accueils du soir – accueil périscolaire et accueil ou centre de loisirs –, qui ne relèvent pas de l'enseignement, mais qui peuvent être pratiqués dans les locaux de l'école. Ainsi, une seule catégorie a été formée ici « l'accueil périscolaire ou de loisirs » pour regrouper l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs ou en centre de loisirs (hors mercredi). Par ailleurs, un retraitement des données de l'enquête a été effectué : lorsque les enfants étaient indiqués comme encore « à l'école » après 17 h 30, hors transports, ils ont été reclassés comme étant à « l'accueil périscolaire ou de loisirs ». Cela concerne 5 % des 3-5 ans scolarisés à temps complet. L'accueil périscolaire ou de loisirs s'entend donc dans cette étude comme un temps d'accueil en dehors des horaires de la classe, *a priori* effectué au sein de l'école, sans qu'il soit possible de préciser le type d'activité ou le statut des intervenants.

Après la classe, à 17 heures, les deux tiers des écoliers ont déjà retrouvé le giron familial

Quand les enfants vont à l'école toute la journée, leur mère les amène le matin et va les chercher le soir à l'école nettement plus souvent que leur père⁶ : dans la moitié des cas, elle est le seul parent impliqué dans ces trajets alors que seulement 9 % des jeunes écoliers sont accompagnés à l'aller ou au retour par leur père, sans intervention de la

mère (graphique 1 et tableau A, disponible sur le site Internet de la DREES). Dans quatre cas sur dix, la mère accompagne seule les enfants matin et soir. Dans un peu plus d'un tiers des cas, les deux parents se partagent les trajets. Restent 8 % des enfants pour lesquels c'est un tiers qui assure habituellement les trajets domicile-école. 14 % des enfants accompagnés par leurs parents sur le chemin de l'école sont aussi pris en charge par un tiers sur une partie des trajets,



es 2016 numéro 0959

GRAPHIQUE 1 Implication des parents dans les trajets entre le domicile et l'école, en moyenne par jour, hors mercredi Aucun des deux parents n'est impliqué (8 %) La mère est la seule impliquée des deux parents le matin et le soir (40 %) Les deux parents participent (34 %) La mère est la seule impliquée des deux parents Le père est le seul impliqué des deux parents le matin ou le soir seulement (9 %) le matin ou le soir seulement (3 %) Le père est le seul impliqué des deux parents le matin et le soir (6 %) Lecture • Pour 40 % des 3-5 ans scolarisés à temps complet, c'est plutôt la mère qui amène l'enfant le matin à l'école et qui va le chercher habituellement le soir. Champ • France métropolitaine, enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013, scolarisés à temps complet

plus souvent le soir (9 %) que le matin (5 %). Globalement, le recours habituel à une autre personne que les parents pour ces trajets concerne 22 % des enfants.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

Si l'on détaille maintenant les séquences d'une journée d'une semaine habituelle (du lundi au vendredi, hors mercredi) des jeunes écoliers scolarisés à temps complet, la majorité d'entre eux restent le matin à 8 heures⁷ avec leurs parents (83 %), 6 % sont à l'accueil périscolaire ou de loisirs, 4 % sont gar-

dés par un mode d'accueil formel, 3 % par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille et 3 % sont déjà à l'école ou sur le chemin (graphique 2).

À 12 heures 30, un peu plus des deux tiers des enfants (68 %) déjeunent à la cantine et 23 % prennent leur repas avec au moins un de leurs parents. Dans les autres situations, le déjeuner de l'enfant se déroule dans le cadre d'un mode d'accueil formel (4 %) ou avec un autre membre de la famille (3 %).

À 16 heures, 93 % des enfants scolarisés à temps complet sont en classe. À partir de 16 heures 30, la proportion d'enfants encore à l'école diminue très fortement et à 17 heures, la plupart d'entre eux sont déjà avec leurs parents (64 %). C'est aussi à ce moment de la journée que les jeunes écoliers sont le plus souvent confiés à un autre intervenant que l'école ou leurs parents. L'accueil périscolaire ou de loisirs (14 %) et un mode de garde formel (7 %) sont les situations les plus fréquentes. Restent 6 % des enfants pour lesquels un des grands-parents, un autre membre de la famille ou un autre intervenant (baby-sitter, ami ou voisin...) assurent le relais entre l'école et les parents.

À la fin de la journée, à 19 heures, quasiment tous les enfants sont avec au moins un de leurs parents (95 %)⁸. Les autres sont en partie (3 %) pris en charge par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille (encadré 2).

Le recours à un autre intervenant dépend surtout de l'activité et du niveau de vie des parents

En dehors de l'école, 61 % des enfants scolarisés à temps complet sont confiés à au moins un autre intervenant que leurs parents à un moment ou un autre de la

- • •
- 7. L'école débute en moyenne à 8 h 34 le matin et se termine à 16 h 26 l'après-midi.
- 8. À cette heure-ci, 57% des enfants scolarisés à temps complet sont avec leur mère et 35% avec leurs deux parents. Seuls 8% sont uniquement avec leur père.

TABLEAU 2

Taux de recours et durée moyenne du recours des enfants âgés de 3 à 5 ans en semaine, hors mercredi, entre 8 heures et 19 heures

	Ensemble		Scolarisés à temps complet		Scolarisés à temps incomplet	
	Taux de recours dans la semaine (en %)	Durée moyenne de recours par jour (1) (h : min)	Taux de recours dans la semaine (en %)	Durée moyenne de recours par jour (h : min)	Taux de recours dans la semaine (en %)	Durée moyenne de recours par jour (h : min)
École (y compris cantine et ramassage scolaire)	100	06 : 50	100	07 : 22	100	04 : 25
Parents	99	03:08	99	02 : 44	99	04 : 57
Au moins un autre intervenant que les parents, dont :	61	01 : 37	61	01 : 24	61	02:38
Grands-parents ou autres membres de la famille	20	01 : 14	18	01 : 01	29	01 : 52
Modes de garde formels, dont :	18	01 : 58	16	01:29	25	03 : 23
établissement d'accueil des jeunes enfants	6	01:03	6	01:03	3	- (3)
assistante maternelle ou garde à domicile	12	02:20	10	01 : 42	22	03 : 37
Accueil périscolaire ou de loisirs	30	01:06	33	01:07	17	00 : 59
Autres (2)	12	00:35	12	00:33	10	00 : 43

- (1) La durée par jour est calculée en divisant par quatre la durée cumulée du recours à l'intervenant sur la semaine. Moyenne calculée sur les seuls recourants.
- (2) Assistante maernelle non agréée, jardin d'enfants, activités culturelles ou sportives, personne extérieure à la famille (ami, voisin, baby-sitter...), établissement spécialisé, enfant seul.

(3) Effectifs insuffisants.

Lecture • Au cours de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) entre 8 heures et 19 heures, 20 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont gardés par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille et passent en moyenne l'équivalent de 1 heure et 14 minutes par jour avec ces derniers.

Champ • France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.



ats 0959

semaine (accueil périscolaire ou de loisirs, activités sportives et culturelles, ou tierce personne, famille, baby-sitter...). Une majorité d'entre eux sont pris en charge par un seul type d'intervenant (72 %), 25 % par deux intervenants et seuls 3 % par trois types d'intervenants ou plus au cours de la semaine.

Le recours à un autre intervenant dépend surtout de l'activité des parents et de leur niveau de vie. Ainsi, 75 % des enfants dont la mère travaille sont confiés à au moins un autre intervenant au cours de la semaine, contre 28 % pour les enfants dont la mère est au chômage et 20 % lorsqu'elle est inactive (tableau 3). À âge de l'enfant, type et taille du ménage, taille d'unité urbaine de la commune de résidence et niveau de vie comparables, les enfants dont les deux parents travaillent à temps complet ont une probabilité 6,8 fois plus élevée d'être pris en charge par un autre intervenant par rap-

port aux enfants ayant au moins un parent inactif ou au chômage.

9. Dans 9 cas sur 10, le parent seul est une

mère.

Le recours à un autre intervenant que les parents en dehors de l'école est d'autant plus fréquent que le revenu du ménage est élevé. Même à autres caractéristiques données – en particulier l'activité des parents –, les enfants des ménages les plus aisés (5e quintile) conservent une probabilité 5,6 fois plus élevée d'être confiés à un autre intervenant que les enfants des ménages les plus modestes (1er quintile).

La configuration de la famille joue également un rôle dans l'organisation des journées des jeunes écoliers. Les enfants scolarisés à temps complet qui vivent avec un seul de leurs parents (16 %)9 ne sont pas plus souvent confiés à un autre intervenant que ceux dont les parents vivent en couple. Mais les parents seuls ont en moyenne un niveau de vie inférieur aux parents en couple. À caractéristiques comparables, les enfants des familles monoparentales ont une probabilité 2,1 fois plus élevée d'être confiés à au moins un autre intervenant dans la semaine que les enfants dont les parents vivent en couple (tableau 3). Plus précisément, les enfants des familles monoparentales sont plus souvent confiés à leurs grands-parents ou à un autre membre de la famille (36 % contre 30 % pour les enfants dont les parents vivent en couple). Ils sont aussi plus nombreux à fréquenter l'accueil périscolaire ou de loisirs au cours de la semaine (41 % contre 32 %). Les enfants qui ont un frère ou une sœur, et de surcroît ceux vivant dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus), sont moins souvent confiés à un autre intervenant au cours de la semaine. En effet, les parents de ces derniers exercent moins souvent une activité professionnelle : 50 % des enfants vivant dans une famille nombreuse ont un parent inactif ou au chômage, contre 24 % des enfants uniques. À caractéristiques égales, les enfants uniques conservent une probabilité plus élevée (1,4 fois) d'être gardés par un autre intervenant que les enfants qui vivent dans une famille nombreuse.

Enfin. le recours à un autre mode de garde est plus fréquent dans les communes rurales et les petites agglomérations (moins de 49 999 habitants) que dans les grandes agglomérations (plus de 200 000 habi-

GRAPHIQUE 2

Parents

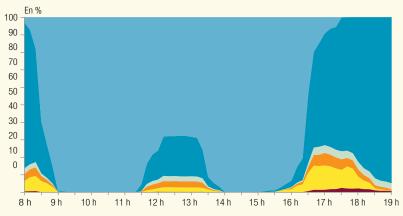
Modes de garde des enfants âgés de 3 à 5 ans scolarisés à temps complet en semaine, hors mercredi, entre 8 heures et 19 heures

École (y compris cantine et ramassage scolaire)

Assistante maternelle, garde à domicile ou établissement d'accueil des jeunes enfants

Accueil périscolaire ou de loisirs

■ Grands-parents ou autres membres de la famille ■ Autres (1)



(1) Assistante maternelle non agréée, jardin d'enfants, activités culturelles ou sportives, personne extérieure à la famille (ami, voisin, baby-sitter...), établissement spécialisé, enfant seul.

Lecture • À 8 heures, 83 % des enfants âgés de 3 à 5 ans scolarisés à temps complet sont avec leurs parents. Champ • France métropolitaine, enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013, scolarisés à temps complet.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

ENCADRÉ 2

Quand les parents ont des horaires de travail décalés

Quand les deux parents - ou le parent seul - travaillent, 42 % des enfants scolarisés âgés de 3 à 5 ans ont au moins un parent qui a des horaires décalés : il déclare travailler tous les jours ou plusieurs fois par semaine la nuit ou en horaires alternants (2 x 8, 3 x 8, brigades...). Le travail de nuit est défini dans l'enquête de manière extensive comme une séquence d'au moins deux heures le matin avant 6 heures ou de deux heures au moins le soir après 18 heures.

Le matin, du lundi au vendredi - mercredi compris - entre 6 et 8 heures, les horaires décalés de l'emploi des parents n'affectent pas le recours à un autre intervenant (3 enfants sur 10 dans les deux cas). En revanche, le soir entre 19 heures et 22 heures, ils se traduisent effectivement par un recours à un autre intervenant nettement plus élevé (26 % contre 16 %) que pour les autres enfants. Les grands-parents sont alors très souvent sollicités pour garder les enfants en soirée : 66 % sont confiés exclusivement à ces derniers. Le recours à un autre intervenant que les parents la nuit, entre 22 heures et 6 heures du matin, est rare. En effet, seuls 12 % des enfants dont au moins un parent a des horaires décalés sont confiés à un autre intervenant durant la nuit (contre 8 % lorsque les parents travaillent sans avoir d'horaires décalés), en grande majorité les grands-parents ou la famille.

Au total, quand au moins un parent a des horaires de travail décalés, moins de la moitié (44 %) des enfants sont pris en charge au moins une fois par une autre personne en dehors des plages horaires standard.





TABLEAU 3

Probabilité de recours à un autre intervenant que les parents en semaine, hors mercredi, entre 8 heures et 19 heures, selon les caractéristiques de la famille et des enfants

	Au moins un autre intervenant (en %)	Risque relatif (odds-ratio) d'être gardé par au moins un autre intervenant dans la semaine	Poids de la catégorie dans la population des enfants de 3-5 ans scolarisés à temps complet (en %)
Âge			
3 ans	60	réf.	28
4 ans	59	ns	36
5 ans	64	1,2*	37
Activité des parents			
Au moins un parent inactif ou au chômage	28	réf.	36
Au moins un parent à temps partiel (1)	77	6,3***	23
Les deux travaillent à temps complet (2)	81	6,8***	41
Activité de la mère (3)			
Active occupée (ou congé court)	75		72
Au chômage	28		14
Inactive	20		14
Types du ménage			
Couple	60	réf.	84
Monoparental	65	2,1***	16
Taille du ménage			
Ménage avec un enfant	73	1,4**	19
2 enfants	65	ns	48
3 enfants ou plus	50	réf.	33
Taille de l'unité urbaine			
Commune rurale	68	1,5***	25
Moins de 49 999 habitants	62	1,3**	22
De 50 000 à 199 999 habitants	61	1,3*	13
De 200 000 à 1 999 999 habitants	54	réf.	21
Agglomération parisienne	60	ns	19
Niveau de vie du ménage			
Premier quintile	30	réf.	20
Deuxième quintile	51	1,5***	20
Troisième quintile	64	2,1***	20
Quatrième quintile	76	3,1***	20
Cinquième quintile	85	5,6***	20

⁽¹⁾ Dans un couple, l'autre conjoint travaille.

Lecture • Parmi les enfants âgés de 3 à 5 ans scolarisés à temps complet dont les deux parents travaillent à temps complet, 81% sont gardés par au moins un autre intervenant au cours de la semaine. Toutes choses égales par ailleurs, ces enfants ont 6,8 fois plus de chances d'être pris en charge par un autre intervenant au cours de la semaine que les enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage. Les enfants dont au moins un des parents est inactif ou au chômage représentent 36 % des enfants de 3-5 ans scolarisés à temps complet. **Champ** • France métropolitaine, enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013, scolarisés à temps complet.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

TABLEAU 4

Fréquence et durée moyenne passée dans chaque mode de garde le mercredi entre 8 heures et 19 heures

	Mode de garde principal (en %)	Taux de recours (en %)	Durée moyenne de recours (h : min)
Parents	73	98	7 : 34
Grands-parents ou autres membres de la famille	11	18	6:27
Assistante maternelle, garde à domicile ou établissement d'accueil des jeunes enfants	7	10	6:32
Centres de loisirs, activités culturelles ou sportives	8	20	4:19

Lecture • Le mercredi, entre 8 heures et 19 heures, 11 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont gardés à titre principal par leurs grands-parents. Au total, 18 % sont gardés (à titre principal ou non) au cours de la journée par leurs grands-parents ou un autre membre de la famille et passent en moyenne 6 heures et 27 minutes avec ces derniers.

⁽²⁾ Cette catégorie comprend aussi les familles monoparentales dont le parent travaille à temps complet.

⁽³⁾ Cette variable n'est pas incluse dans l'estimation du risque relatif.
*** Significatif au seuil de 1%. ** Significatif au seuil de 5%. * Significatif au seuil de 10%. ns : non significatif.

Champ • France métropolitaine, enfants âgés de 3 à 5 ans au 31 décembre 2013, scolarisés, qui ne vont pas à l'école le mercredi.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

tants). Le recours aux grands-parents ou à un autre membre de la famille y est plus fréquent.

L'ensemble de ces résultats se maintient si l'on observe les recours d'une durée égale ou supérieure à 4 heures dans la semaine (tableau B, disponible sur le site Internet de la DREES). Par exemple, les enfants des communes rurales et des petites agglomérations ont une probabilité 1,6 à 1,7 fois plus élevée que les enfants vivant dans des grandes agglomérations (hors agglomération parisienne) d'être confiés au moins 4 heures à un autre intervenant, plutôt que de l'être pour une durée plus courte ou de ne pas l'être du tout.

Trois enfants sur quatre passent la plus grande partie du mercredi avec un de leurs parents

Lorsqu'ils ne vont pas à l'école le mercredi10, quasiment tous les enfants âgés de 3 à 5 ans passent du temps au cours de la journée, entre 8 heures et 19 heures, avec un de leurs parents. 73 % passent avec eux la plus grande partie de la journée (tableau 4). En moyenne, ce temps parental atteint 7 heures et 34 minutes, dont 4 heures et 43 minutes avec la mère seule, 2 heures et 5 minutes avec les deux parents réunis et 46 minutes avec le père seul.

L'enfant est plus souvent gardé à titre principal par ses parents lorsque sa mère n'exerce aucune activité professionnelle. En effet, 93 % des enfants âgés de 3 à 5 ans dont la mère est inactive ou au chômage sont gardés la plus grande partie du mercredi par un de leurs parents, contre 65 % des enfants dont la mère travaille et 53 % guand celle-ci travaille à temps plein. Dans cette dernière situation, pour 4 cas sur 10, la mère en emploi à temps complet n'a pas travaillé le mercredi de la semaine de référence. Pour d'autres (un tiers), le travail à domicile de la mère a pu faciliter la prise en charge de son enfant le mercredi.

En dehors des parents, les grands-parents sont souvent sollicités pour garder leurs petits-enfants le mercredi. Ainsi. 11 % des enfants âgés de 3 à 5 ans passent la plus grande partie de la journée avec leurs grands-parents ou un autre membre de la famille. Le recours aux grands-parents est plus fréquent dans les communes rurales : 50 % des enfants âgés de 3 à 5 ans qui vivent dans une commune rurale ou une petite ville sont gardés à titre principal par leurs grands-parents, contre 38 % des enfants dont les parents vivent dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (y compris Paris). La proximité géographique du domicile des grands-parents est un facteur important de ce recours : 88 % des enfants qui passent la plus grande partie du mercredi avec eux ont des grands-parents habitant à moins de 30 minutes de chez eux. Toutes durées de recours confondues, ce sont au total 18 % des enfants qui sont confiés au moins une fois au cours de la journée du mercredi à l'un de leurs grands-parents ou à un autre membre de la famille, auprès desquels ils passent en moyenne 6 heures et 27 minutes.

Le mercredi est aussi la journée des activités extrascolaires : 20 % des enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentent le centre de loisirs ou pratiquent une activité sportive ou culturelle au cours de la journée, en v consacrant en movenne 4 heures et 19 minutes. Toutefois, seuls 8 % leur sont confiés à titre principal.

Enfin, le recours à un mode d'accueil formel concerne 10 % des enfants pour une durée moyenne de 6 heures et 32 minutes.

10. L'échantillon de l'enquête ne garantit pas la représentativité au niveau communal qui serait nécessaire pour étudier la mise en œuvre partielle de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, notamment la scolarisation des enfants le mercredi matin. Les analyses portant sur la journée du mercredi sont donc réalisées sur le seul champ des enfants qui ne vont pas à l'école le mercredi.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Abdouni S., 2014, « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), n° 41, décembre.
- Blanpain N., 2006, « Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans », Études et Résultats, DREES, n° 497, juin.
- Legendre E., 2011, « Les enfants scolarisés à 2 ans vont à l'école surtout le matin et rarement l'après-midi », Études et Résultats, DREES, n° 779, octobre.
- Sautory O., Biausque V., Vidalenc J., 2011, « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », Insee Première, INSEE, n° 1370, septembre.
- Villaume S., Legendre E., 2014, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », Études et Résultats, DREES, n° 896, octobre.

LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet **Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information: drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la publication de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des publications et de la communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr